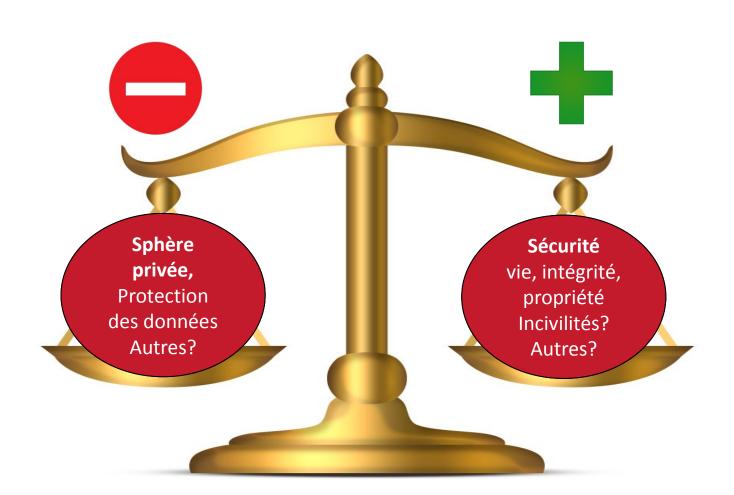


Vidéosurveillance et vidéoprotection: quels droits pour les citoyens?

Les rendez-vous de la protection des données 21 novembre 2017

Prof. Maya Hertig Randall

Introduction à la problématique



Exigence d'un encadrement strict

Exigence de la

proportionnalité: « pesée concrète des intérêts » (ATF

142 III 263, consid. 2.2.2).

oblématique

www.psdgraph



Sphère privée, Protection des données Autres? Sécurité vie, intégrité, propriété Incivilités? Autres?

+ tendance vers
l'expansion
(« slippery
slope »; « mission
creep »)

+ risque d'abus



Introduction à la problématique

Droits fondamentaux concernés?

Cadre légal?

Exemples?











- Protection de la sphère privée et protection contre l'emploi abusif des données (art. 13 Cst.; 8 CEDH)
 - Pas limitée à l'espace privé
 - Droit à l'image
- Liberté personnelle (art. 10 al. 2 Cst.)
- Libertés de communication (p.ex. art. 16, 17, 22 Cst., 10 et 11 CEDH)
- Interdiction des discriminations (art. 8 al. 2 Cst., 14 CEDH)

- Protection contre des atteintes
 - directes
 - et indirectes
 - Importance pour les libertés de communication: éviter un effet dissuasif (« chilling effect »)

Introduction à la problématique

Chilling effect Sphère Sécurité privée, vie, intégrité, Protection propriété des données Incivilités? Autres? Autres?

www.psdgraphic

- Protection contre des atteintes
 - directes
 - et indirectes
 - Importance pour les libertés de communication: éviter un effet dissuasif (« chilling effect »)
- Distinction entre atteintes graves et atteintes légères

- Justification des atteintes (art. 36 Cst.; 8 § 2, 10 § 2, 11 § 2 CEDH)
 - Base légale
 - Intérêt public ou droit d'autrui
 - Proportionnalité
 - Essence (art. 36 al. 4 Cst.)

- Pour les atteintes provenant des particuliers
- Obligation positive (de protection) de l'Etat
 - P. ex. avoir un cadre légal adapté
 - Exemple: ACEDH (GC), Bărbulescu c. Roumanie (2017)



Vidéosurveillance sans enregistrement constitue une atteinte (TF, arrêt 1C_315/2009, 13.10.2010 mais voir ACEDH, *Perry c. R-U* (2003), § 38 et 40)



atique











Vidéosurveillance sans enregistrement constitue une atteinte (TF, arrêt 1C_315/2009, 13.10.2010 mais voir ACEDH, Perry c. R-U (2003), § 38 et 40)



atique













ACEDH, Peck c. Royaume-Uni (2003) ACEDH, Haldimann c. Suisse (2015) ACEDH, Bremner c. Turquie (2015) ATF 138 II 346, Google Streetview













ATF 138 II 346, Google Streetview Nécessité d'une réglementation (PE 519.221)















Eléments pertinents (proportionnalité)

- But poursuivi est clairement défini
- Importance du but poursuivi
- Information sur le traitement des données
- Personnes habilitées à accéder aux données
- Sécurité des données
- Durée de la conservation de données (ATF 133 | 77; ATF 136 | 87)
- Voies de droit











Eléments pertinents (proportionnalité) impliquent en plus:

- Réduction à ce qui est strictement nécessaire
- Pas de surveillance généralisée du domaine public (ATF 136 I 87)
- Transparence

matique











Cadre légal

| Surveillance par: | Principales lois applicables |
|---------------------------|--|
| Autorités fédérales | LPD: principes: licéité, proportionnalité, finalité, transparence, bonne foi, sécurité des données, accès aux données, droit d'accès, effacement |
| Autorités cantonales (GE) | Art. 42 LIPAD; Art. 16 RIPAD Intérêts publics: sécurité des personnes et des biens (prévention et répression) Conservation: 7 jours (evtl. 3 mois) Personnel de l'Etat: en principe exclu du champ de vision |
| Personnes privées | LPD: (voir supra). Autres, p.ex. droit du travail (art. 328 et 328b CO, art. 26, al. 1 OLT) Pour les drônes: législation sur l'aviation civile Surveillance du domaine public: en principe illicite |

Exemple 1

- Grande surface instaurant des caméras de surveillance:
 - dans les cabines de rechange pour éviter le vol
 - filmant les zones des caisses pour dans le but de:
 - prévenir des vols
 - évaluer la serviabilité et la politesse du personnel
 - analyser les données pour améliorer l'emplacement des produits

TF, arrêt 9C 785/2010 du 10 juin 2011

Exemple 2

- Une société ayant installé dix caméras à l'intérieur du bâtiment couvrant la majorité de celui-ci souhaite installer une caméra de surveillance à l'extérieur du magasin. La caméra est centrée sur le parking du personnel et filme indirectement l'entrée du personnel qui sert aussi de sortie de secours. La société estime que cette caméra dissuade le vol et rassure les employé-e-s dans le cas d'une éventuelle agression.
 - Arrêt du 18 mai 2017, Cour administrative (Fribourg)

Propos finaux

« The competing interests concerned might well be given a different weight in the future, having regard to the extent to which intrusions into private life are made possible by new, more and more sophisticated technologies. »

DCDH, Köpke c. Allemagne (2010)